



## Problèmes de remboursement de loyer avec le robien

Par **kelly0408**, le **26/06/2009** à **11:52**

Bonjour,

En possession d'un appartement T3 Robien sur Toulouse (Aucamville) depuis mai 2005, je n'avais, contrairement à d'autres propriétaires, pas trop de problèmes avec mon Robien. Jusqu'en 2006 où durant 4 mois mon ex mari et moi n'avions plus eu de locataire. Après 45 jours "sans revenus", la vacance locative s'était enfin mise en place et l'arrivée d'un nouveau locataire au bout de trois mois avait permis de revenir à la norme (sur une somme de 869 euros payée en début de mois, je récupère environ entre 250 à 520 euros à la fin du mois). C'est très fluctuant (mais cela tous les propriétaires de Robien l'ont bien compris)!

En oct 2008, plus de locataire. Ayant divorcée et seule en charge du Robien, j'attends novembre pour envoyer une lettre en recommandé à Akerys Gestion (Toulouse), succursale de gestion d'Axess Finances ( maison mère) qui m'a vendu le bien, pour demander la prise en charge de la vacance locative dès le 15 nov (soit un délai de 45 jours de "non prise en charge" écoulé, comme prévu dans le contrat). Pas de réponse. Quelques 52 mails et 3 recommandés + communications téléphoniques sans réponse ou lorsque l'on vous raccroche au nez + trois visites à la maison mère Exess à Brest...la situation est la suivante :

-Un nouveau locataire le 16 avril dernier (178 euros versés sur mon compte pour le loyer du 15-30 avril) mais :

\*le remboursement de la vacance locative de déc et janvier ...en avril dernier (916 euros soit 458 euros par mois, ce qui est dans la "norme").

\*le remboursement de la vacance locative de fev et mars ...fin mai (916 euros).

\*Tjs pas de remboursement de la vacance locative du 01-15 avril malgré mes nombreuses relances.

\*Pas de mois de mai (on m'a enlevé 680 euros sur mon relevé de gestion sans savoir ce que

c'était et on m'a indiqué que le mois de mai était payé!!).Nota/ nombreux mails contradictoires de ma gérante (preuves à l'appui).

\*158 euros de loyer en juin (bien au dessous des montants habituels..ce qui me fait payer environ 700 euros de ma poche chaque mois!!!).

Ce n'était pas du tout dans le contrat initial.

Enfin, une gestion désastreuse (relevés de gestion faux et archi faux (comparatif + et - ne correspondent même pas...je ne suis pas comptable mais quand même!!). J'ai alors supplié Axess (maison mère) de me verser directement 200 euros des taxes d'ordures ménagères...qu'Akerys me devait depuis ...2007!

Que faire?

Merci bcp par avance!

K